

Délibération du Conseil municipal

Séance du 17 décembre 2024

Le dix-sept décembre deux mille vingt-quatre, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents | BOUSSICAULT Gérald, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAILLARD Yohan, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, ROCHAIS Philippe, SOUILHE Jérôme, SOURICE Corinne, VIGNER Jean-Philippe

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

PICARD Corinne à LECOMTE Delphine
PUSHPARAJ Emilie à SOUILHE Jérôme
RETHORE Jacqueline à GUIBERT Vincent

Absent(s) excusé(s)

Absents

BEAUCLAIR Sophie, DELETANG Claire, GAUTHERON Xavier, PARENTEAU Louis-Pierre

Secrétaires de séance

LABORDERIE Philippe, SOURICE Corine

Convocation adressée le 11 décembre 2024, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 18 décembre 2024, article L.2121.25 CGCT

24SE1712-04 | Finances – Budget primitif 2025 – Subventions accordées au CCAS et à VYV3

Madame Emilie BOYER, adjointe déléguée aux Finances, au Tourisme et à l'Administration générale, expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis de la commission ressources en date du 10 décembre 2024,

En accord avec le bureau municipal, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Adopte le tableau des subventions ci-dessous,**
- **Approuve le versement d'acomptes selon les besoins ou appels de fonds des bénéficiaires,**

TOTAL 2025	774 730 €
Interventions sociales	
Centre communal d'Action Sociale (CCAS)	521 000 €
Crèches et garderies	
VYV Pays de la Loire (pour compensation de délégation de service public)	253 730 €

- Autorise Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

G. BOUSSICAULT, E. CHOUTEAU, C. CORBILLON, P. LABORDERIE, D. LANGLOIS, JP PAVILLON, C. PICARD n'ont pas pris part au vote

VOTE			
En exercice	32	POUR	20
Présents	25	CONTRE	0
Pouvoirs	3	ABSTENTION	1 (D. LIZE)
Pris part au vote	21	TOTAL	21
Délibération adoptée à la majorité			

Le Maire,
Jean-Paul Pavillon


